



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*  
28 juin 2022

**Objet :** Question VII-3 de l'ordre du jour  
Subvention exceptionnelle à la section « Hatha Yoga » de l'association «  
Olympique Club Giffois »  
(2022-06-28-DCM 46)

Le Conseil municipal de la commune de Gif-sur-Yvette, légalement convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni en séance publique le 28 juin 2022 à 21 heures, sous la présidence de monsieur Michel BOURNAT, maire,

### PRESENT(E)S :

M. BOURNAT, maire,  
M. CAUCHETIER, Mme MERCIER, M. ZIGNA, Mme LANSIART,  
Mme FAURIAUX-RÉGNIER, M. FASOLIN, Mme BAUDART, adjoint(e)s au maire,  
M. FAUBEAU, Mme RAVINET, M. TOURNEUR, M. GARSUAULT, Mme TOURNAIRE,  
conseillères(ers) municipales(aux) délégué(e)s,  
M. BOURIOT, Mme BOUCHEROY, M. NISS, Mme TARREAU, M. BERTON, Mme BARBÉ,  
Mme NOIROT, Mme LENZ, M. MANIL, Mme BAGUE, M. DE MONTMOLLIN, Mme LE ROY,  
M. HAVEL, conseillères(ers) municipales(aux),

### ABSENT(E)S EXCUSE(E)S REPRESENTE(E)S

M. DUPUY, adjoint au maire, a donné pouvoir à M. BOURNAT,  
Mme LAVARENNE, adjointe au maire, a donné pouvoir à M. CAUCHETIER,  
Mme SOULEZ, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à Mme MERCIER,  
M. ROMIEN, conseiller municipal, a donné pouvoir à M. GARSUAULT,  
Mme ASMAR, conseillère municipale, a donné pouvoir à M. FASOLIN,  
Mme LARDIER, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme TOURNAIRE,

### ABSENT(E)S EXCUSE(E)S NON REPRESENTE(E)S

M. BARRET, adjoint au maire,  
M. CLAUSSE, M. LEHN, conseillers municipaux,

**- soit 32 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s**

**SECRETARE** : Mme TARREAU

« Le maire de Gif-sur-Yvette certifie que la convocation du Conseil municipal a été affichée à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, et transmise de manière dématérialisée aux conseillers municipaux, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales ».



Accusé de réception en préfecture  
091-219102720-20220628-2022-DCM-46-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2022  
Date de réception préfecture : 30/06/2022

**MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE**

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : contact@mairie-gif.fr - Site Internet : www.ville-gif.fr

**SPORTS – Subvention exceptionnelle à la section « Hatha Yoga » de l'association  
« Olympique Club Giffois »**

Le Conseil municipal,

- sur rapport de madame MERCIER,
- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU sa délibération du 14 décembre 2021 approuvant le budget primitif de la commune pour l'année 2022,
- VU la demande de subvention présentée par l'association « Olympique Club Giffois » pour sa section « Hatha Yoga », pour la formation de deux enseignants,
- **CONSIDERANT** que l'action présentée par cette association giffoise présente un intérêt dans le cadre de la politique sportive communale,
- **CONSIDERANT** que cette demande a été présentée aux membres de la commission sports le 31 mai 2022,

**DÉLIBÈRE,**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle à la section « Hatha Yoga » de l'association « Olympique Club Giffois », d'un montant de 300 €, pour participer aux frais de formation de deux enseignants de yoga,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget communal 2022.

Le maire,  
  
Michel BOURNAT

Rendue exécutoire par :

- la transmission en préfecture le 30 JUIN 2022
- la publication le 05 JUIL. 2022

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, par voie postale ou dématérialisée via l'application « Télérecours-Citoyen » (<https://citoyens.telerecours.fr>)

Accusé de réception en préfecture  
091-219102720-20220628-2022-DCM-46-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2022  
Date de réception préfecture : 30/06/2022